

Annexe n° 2 à la convention – Fiche d'impact sur la situation du personnel

Le personnel de l'EPCI

Domaine d'impact	Nature de l'impact	Degré de l'impact ¹	Description de l'impact	Quid ? Ce qui est à faire ou à mettre en place	Acteur(s)
Organisation/Fonctionnement	Lieu de travail/locaux	2	Agents restant sur leur lieu de travail initial mais pouvant désormais être amenés à se déplacer au titre du service commun.	Information de l'agent	Responsable service commun
	Culture de l'établissement	1	Agents employés initialement par la Communauté donc pas de changement	Néant	Néant
	Fonctionnement du service commun	1	Pas de changement		
	Organigramme	2	Postes en plus (2.2 ETP)	Information de l'agent	Responsable service commun
	Liens hiérarchiques/Liens fonctionnels	3	Agents agissant sous l'autorité fonctionnelle du maire concerné.	Information de l'agent	Responsable service commun
Technique/métier	Fiche de poste	2	Intégration dans la fiche de poste de la part "service commun"	Information de l'agent	Responsable service commun
	Méthodologies/process/procédures de travail	1	Pas de changement		
	Moyens/outils de travail	1	Pas de changement		
Situation statutaire/Conditions de travail	Position statutaire	1	Pas de changement		
	Affectation	1	Pas de changement		
	Liens hiérarchiques	1	Pas de changement		

¹ Possibilité de noter de 1 à 4 : 1 = aucun impact / 2 = faible impact / 3 = fort impact / 4 = très fort impact

	Liens de collaboration	2	Augmentation du nombre d'agents dans le service	Information de l'agent	Responsable service commun
	Régime indemnitaire	1	Pas de changement		
	SFT	1	Pas de changement		
	NBI	1	Pas de changement		
	Temps de travail/Aménagement du temps de travail/temps partiel	1	Pas de changement		
	Congés	1	Pas de changement		
	CET	1	Pas de changement		
	Action sociale	1	Pas de changement		

Annexe n° 3 à la convention – Liste du personnel concerné par le service commun,

Communauté urbaine

Nom Prénom	Qualité Statut	Catégorie	Cadre d'emploi	Durée hebdomadaire de service de l'emploi	Temps de travail de l'agent	% de temps affecté à la mise à disposition
Agent 1	Titulaire	A	Attaché	40 h	100%	100%
Agent 2	Titulaire	A	Attaché	40 h	100%	100%
Agent 3	Titulaire	A	Attaché	40 h	100%	100%
Agent 4	Titulaire	A	Attaché	40 h	100%	100%
Agent 5	Titulaire	A	Attaché	40 h	100%	100%